

DELIBERATION N° 2024-14(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 22 février 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

L'an deux mille vingt-quatre et le 6 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Référentiels internes d'organisation de formation et d'évaluation

Le président expose :

Par délibération du 10 mars 2020, le conseil d'administration a adopté le règlement de la formation du SDIS des Alpes de Haute-Provence, suivi par l'adoption de nombreux RIOFE.

Le règlement intérieur du CST prévoit dans ses compétences l'avis sur les plans de formation. Les RIOFE étant l'une des composantes des plans de formation, il vous est demandé de donner votre avis sur le RIOFE joint en annexe.

Il s'agit du :

- RIOFE animateur de réalité virtuelle.

Les membres du CST, lors de la réunion du 15 février 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité ainsi que les membres du CCDSPPV, lors de la réunion du 25 janvier 2024.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL